

CIRCULAIRE

Date : Le 6 avril 2020

NUMÉRO DE LA CIRCULAIRE : COVID-19 n° 2020-48

Destinataires : Garderies et fournisseurs de services de garde à domicile

Objet : **Fournitures de nettoyage et équipement de protection individuelle**

Programme(s) : **Tous**

Type : Politique Pour usage interne uniquement
 Procédure À titre d'information uniquement

Date d'entrée en vigueur : Immédiatement

Sujet : **Fournitures de nettoyage et équipement de protection individuelle**

Le gouvernement du Manitoba comprend qu'il puisse être difficile de respecter les recommandations en matière de santé et de sécurité lorsque l'accès aux fournitures nécessaires est limité. C'est pourquoi nous aidons les fournisseurs de services de garderie à accéder à des équipements de protection individuelle (EPI) et à d'autres fournitures qui sont difficiles à obtenir, comme :

- le savon à main;
- le papier-toilette;
- l'eau de javel;
- les gants (à porter au cas où un enfant ou un membre du personnel tomberait malade et lors de l'utilisation d'eau de javel pour désinfecter les surfaces);
- les masques (à porter au cas où un enfant ou un membre du personnel tomberait malade).

La distribution sera fondée sur les ressources actuelles dont dispose le gouvernement du Manitoba et sur les besoins et les réserves actuelles de chaque établissement. Les établissements doivent remplir la feuille de calcul ci-jointe et dresser l'inventaire actuel des fournitures disponibles et indiquer quels sont les manques les plus criants. Le formulaire n'est pas un bon de commande, mais les établissements doivent noter toutes les fournitures qu'ils n'arrivent pas à obtenir et qu'ils doivent commander.

À mesure que les fournitures deviendront disponibles, nous nous concentrerons sur les établissements se trouvant dans des situations critiques où les fournitures sont peu abondantes et ne peuvent être obtenues auprès des détaillants locaux. Toutes les fournitures seront fournies gratuitement, et la priorité sera accordée aux régions rurales et du Nord où les chaînes d'approvisionnement ne sont pas aussi facilement accessibles qu'à Winnipeg.

Remarque : Nous ne pouvons garantir l'approvisionnement de toutes les fournitures, car il dépend de la disponibilité.

Les formulaires remplis doivent être envoyés à cdcinfo@gov.mb.ca en indiquant « Inventaire des fournitures » en objet.

Il est à noter que le formulaire n'inclut pas le désinfectant pour les mains, car chaque établissement a accès à de l'eau et du savon. Le lavage fréquent des mains du personnel et des enfants et la désinfection des surfaces peuvent contribuer à réduire la propagation de la COVID-19 dans les programmes de garde d'enfants.

Des renseignements supplémentaires relatifs à la commande de fournitures auprès du ministère seront fournis aux établissements qui signalent des pénuries critiques.

Merci à tous pour votre patience continue alors que nous travaillons ensemble pour garder les enfants, les familles et le personnel en bonne santé.

Veillez agréer nos meilleures salutations.
Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants